

NORME
INTERNATIONALE

ISO
10115

Première édition
1997-05-01

**Huile essentielle d'estragon (*Artemisia
dracunculus* L.), type français**

Oil of tarragon (Artemisia dracunculus L.), French type

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10115:1997

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/395830d3-9c36-4293-ad23-9a63a37c3197/iso-10115-1997>



Numéro de référence
ISO 10115:1997(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 10115 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 54, *Huiles essentielles*.

Les annexes A et B de la présente Norme internationale sont données uniquement à titre d'information.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 10115:1997
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/395830d3-9c36-4293-ad23-9a63a37c3197/iso-10115-1997>

© ISO 1997

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse
Internet central@iso.ch
X.400 c=ch; a=400net; p=iso; o=isocs; s=central

Imprimé en Suisse

Huile essentielle d'estragon (*Artemisia dracunculus* L.), type français

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie certaines caractéristiques de l'huile essentielle d'estragon (*Artemisia dracunculus* L.), type français, destinées à faciliter l'appréciation de sa qualité.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 210:—¹⁾, *Huiles essentielles — Règles générales d'emballage, de conditionnement et de stockage.*

ISO 211:—²⁾, *Huiles essentielles — Règles générales d'étiquetage et de marquage des récipients.*

ISO 212:1973, *Huiles essentielles — Échantillonnage.*

ISO 279:1981, *Huiles essentielles — Détermination de la densité relative à 20 °C (méthode de référence).*

ISO 280:1976, *Huiles essentielles — Détermination de l'indice de réfraction.*

ISO 592:1981, *Huiles essentielles — Détermination du pouvoir rotatoire.*

ISO 709:1980, *Huiles essentielles — Détermination de l'indice d'ester.*

ISO 875:1981, *Huiles essentielles — Évaluation de la miscibilité à l'éthanol.*

ISO 1242:1973, *Huiles essentielles — Détermination de l'indice d'acide.*

ISO 11024-1:—³⁾, *Huiles essentielles — Directives générales concernant les profils chromatographiques — Partie 1: Élaboration des profils chromatographiques pour la présentation des normes.*

ISO 11024-2:—³⁾, *Huiles essentielles — Directives générales concernant les profils chromatographiques — Partie 2: Utilisation des profils chromatographiques des échantillons d'huiles essentielles.*

3 Définition

Pour les besoins de la présente Norme internationale, la définition suivante s'applique.

3.1 Huile essentielle d'estragon, type français:
Huile essentielle obtenue par entraînement à la vapeur d'eau des feuilles d'estragon (*Artemisia dracunculus* L.), de la famille des Asteraceae.

4 Spécifications

4.1 Aspect

Liquide mobile limpide.

4.2 Couleur

Incolore à jaune clair.

1) À publier. (Révision de l'ISO 210:1961)

2) À publier. (Révision de l'ISO 211:1961)

3) À publier.

4.3 Odeur

Caractéristique de l'estragole avec une note anisée.

4.4 Densité relative à 20 °C/20 °C

Minimum: 0,918
Maximum: 0,943

4.5 Indice de réfraction à 20 °C

Minimum: 1,508 0
Maximum: 1,518 0

4.6 Pouvoir rotatoire à 20 °C

Compris entre + 2° et + 6°

4.7 Miscibilité à l'éthanol à 90 % (V/V), à 20 °C

Il ne doit pas être nécessaire d'utiliser plus de 4 volumes d'éthanol à 90 % (V/V), à 20 °C, pour obtenir une solution limpide avec 1 volume d'huile essentielle.

4.8 Indice d'acide

Maximum: 1

4.9 Indice d'ester

Maximum: 18

4.10 Profil chromatographique

L'analyse de l'huile essentielle doit être réalisée par chromatographie en phase gazeuse. Sur le chromatogramme obtenu, les constituants représentatifs et caractéristiques dont la liste figure dans le tableau 1 doivent être identifiés. Le pourcentage de chacun de ces constituants, indiqué par l'intégrateur, doit se situer dans les limites figurant dans le tableau 1. Cet ensemble constitue le profil chromatographique de l'huile essentielle.

Tableau 1 — Profil chromatographique

Constituant	Minimum	Maximum
	%	%
Limonène	2	6
<i>cis</i> -β-Ocimène	6	12
<i>trans</i> -β-Ocimène	6	12
Estragole	68	80
Sabinène	—	0,1
Élémicine	n.d.	n.d.

n.d. = non détectable

NOTE — Le profil chromatographique est normatif et est à différencier des chromatogrammes types donnés à titre d'information en annexe A.

4.11 Point d'éclair

Des informations concernant le point d'éclair sont données en annexe B.

5 Échantillonnage

Voir l'ISO 212.

Volume minimal de l'échantillon pour essai: 25 ml.

NOTE — Ce volume permet d'effectuer au moins une fois chacun des essais prévus dans la présente Norme internationale.

6 Méthodes d'essai

6.1 Densité relative à 20 °C/20 °C

Voir l'ISO 279.

6.2 Indice de réfraction à 20 °C

Voir l'ISO 280.

6.3 Pouvoir rotatoire à 20 °C

Voir l'ISO 592.

6.4 Miscibilité à l'éthanol à 90 % (V/V) à 20 °C

Voir l'ISO 875.

6.5 Indice d'acide

Voir l'ISO 1242.

6.6 Indice d'ester

Voir l'ISO 709.

6.7 Profil chromatographique

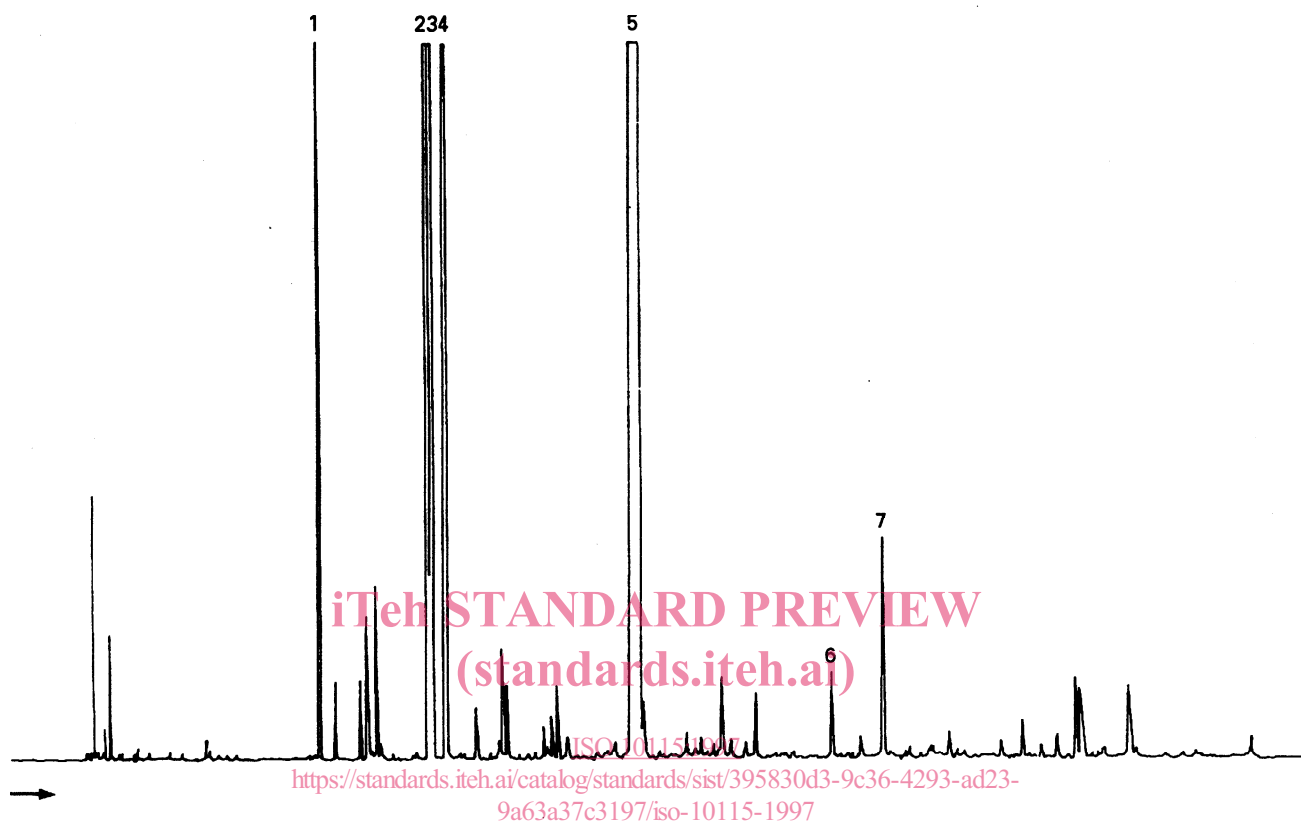
Voir l'ISO 11024-1 et l'ISO 11024-2.

7 Emballage, étiquetage, marquage et stockage

Voir l'ISO 210 et l'ISO 211.

Annexe A (informative)

Chromatogramme type de l'huile essentielle d'estragon



Identification des pics

- 1 α -Pinène
- 2 Limonène
- 3 *cis*- β -Ocimène
- 4 *trans*- β -Ocimène
- 5 Estragole
- 6 Eugénol
- 7 Méthyleugénol

Conditions opératoires

Colonne: capillaire en silice fondue; longueur 50 m; 0,3 mm de diamètre
Phase stationnaire: SE 30
Rapport de fuite: 1/100
DéTECTEUR: à ionisation de flamme
Température du four: température initiale 65 °C, puis à raison de 2 °C/min jusqu'à 215 °C
Température de l'injection: 250 °C
Température de détection: 250 °C
Gaz vecteur: azote
Volume injecté: 0,1 μ l

Annexe B (informative)

Point d'éclair

B.1 Informations générales

Pour des raisons de sécurité, les transporteurs, compagnies d'assurance, responsables des services de sécurité, etc. exigent de connaître le point d'éclair des huiles essentielles qui, dans la plupart des cas, sont des produits inflammables.

Une étude comparative des méthodes d'analyses appropriées (voir l'ISO/TR 11018⁴⁾) a permis de constater qu'il était difficile de normaliser une méthode unique car:

- les huiles essentielles sont très nombreuses et leur composition chimique varie beaucoup;
- le volume d'échantillon préconisé pour certains appareils est incompatible avec le prix élevé des huiles essentielles;
- les utilisateurs ne peuvent être tenus d'acheter un type d'appareil plutôt qu'un autre à partir du

moment où il en existe plusieurs types qui répondent à l'objectif recherché.

De ce fait, il a été décidé de donner une valeur moyenne du point d'éclair en annexe informative à chaque Norme internationale, afin de répondre à la demande des services concernés.

Dans la mesure du possible, il convient de spécifier la méthode avec laquelle cette valeur a été obtenue.

Pour toutes informations complémentaires, voir l'ISO/TR 11018⁴⁾.

B.2 Point d'éclair de l'huile essentielle d'estragon, type français

La valeur moyenne est +70 °C.

ISO 10115:1997
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/395830d3-9c36-4293-ad23-9a63a37c3197/iso-10115-1997>

4) ISO/TR 11018:1997, *Huiles essentielles — Directives générales pour la détermination du point d'éclair*.

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10115:1997

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/395830d3-9c36-4293-ad23-9a63a37c3197/iso-10115-1997>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10115:1997

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/395830d3-9c36-4293-ad23-9a63a37c3197/iso-10115-1997>

ICS 71.100.60

Descripteurs: produit dérivé des fruits et légumes, huile essentielle, estragon, spécification, caractéristique, composition chimique, chromatogramme, essai, emballage, marquage, étiquetage, entreposage.

Prix basé sur 4 pages
